

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-
LEHART

Séance du 27 août 2026
20h00

PRESENTS : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, MEROT Fabien, LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme, HENRY Michèle

Nombre de conseillers en exercice : 9 **Votants : Présents :** procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 20 août 2026

2026-08-03 Abrogation arrêtés délégation signature conseillers municipaux

Les indemnités de fonction des élus n'ont été versées que depuis juillet. Un courrier de recours a été adressé au Préfet des Côtes d'Armor qui a envoyé une réponse le 30 juin. Le caractère rétroactif est proscrit en dehors des cas exceptionnels prévus par la loi ce qui n'est pas le cas des indemnités de fonction.

Donc, le versement des indemnités sera pris en compte à partir du 12 juin 2026 aux valeurs que nous avons votées le 21 mars.

Le sous-préfet suggère de procéder à l'abrogation des arrêtés des 5 conseillers ce qui ne changera rien au fonctionnement du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité

VOTE l'abrogation des arrêtés de délégation des cinq conseillers à savoir les arrêtés suivants : 2026-06-06 délégation conseillers, arrêté délégation Carine FLYNN, arrêté délégation MEROT, arrêté délégation LE LAY, arrêté délégation LE FLOHIC, arrêté délégation HENRY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire

Anthony LE GRAËT

